



Ecole Terra Stella Natura SàRL

Registre du commerce de Fribourg CHE-245.650.112

Administration : Route de Crevel 363, 1468 Cheyres

Formation : Rue des Champs-Lovats 17, 1400 Yverdon-les-Bains

Contrat de formation en Auriculothérapie avancée, troubles dys-, blessures de l'enfance, réflexes archaïques

Nom :

Prénom :

Téléphone :

Date de naissance :

Adresse électronique :

Adresse postale complète :

Professions :

Cocontractants :

Ces conditions spécifiques de formation présentent les dispositions contractuelles conclues entre l'école Terra Stella Natura Sarl, nommée ci-après « L'école » et l'apprenant dont le nom figure ci-dessus, concluant ce contrat de formation en Auriculothérapie avancée

Conditions spécifiques, conditions générales et charte de l'école

Par la signature du présent contrat et /ou par le paiement de l'acompte (qui vaut acceptation du présent contrat), l'apprenant reconnaît avoir pris connaissance et accepté la charte de l'école ainsi les conditions générales qui s'appliquent au présent contrat.

Formation visée par ce contrat :

L'apprenant s'engage pour une formation de 72h en Auriculothérapie avancée, dont le contenu est visé dans la plaquette et dure 9 jours :

- jeudi 15, vendredi 16, samedi 17 avril 2027
- jeudi 10, vendredi 11, samedi 12 juin 2027
- jeudi 23, vendredi 24, samedi 25 septembre 2027

Prix de la formation : Pour les inscriptions reçues **avant le 15 novembre 2026**, le prix de la formation est de **2340frs**. Un **acompte** de non remboursable de **600frs** est demandé à l'inscription. Le **solde** se paye en **4 mensualités** successives de **457,50frs** de fin décembre 2026 à fin mars 2027.

Pour les inscriptions **à partir du 16 novembre 2026**, le prix est **2700frs**. Un **acompte** non remboursable de **600frs** est demandé à l'inscription. Le **solde** se paye en **4 mensualités** successives de **525frs**, dès la fin du mois suivant celui du paiement de l'acompte.

Lu et approuvé et signé en 2 exemplaires le,

L'apprenant

L'école